



L'agent peut-il entrer en cas d'absence du bénéficiaire ?  Oui  Non

L'agent doit-il fermer à clé après son passage ?  Oui  Non

Il y a-t-il un chien dans la propriété/ le logement ?  Oui  Non

**Services d'aide à domicile :**

- Médecin traitant : ..... N° : .....

- Soins infirmiers (service et jours d'intervention) : .....

..... N° : .....

- Aide-ménagère (service et jours d'intervention) : .....

..... N° : .....

- Autre intervenant : ..... N° : .....

**Personnes à contacter :**

NOM - Prénom	Adresse	Lien	N° de téléphone

**Nombre de repas par semaine :** ..... (à titre indicatif)

Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  Samedi  Dimanche

(Livré le samedi)

**Régime :**  Sans  Sans sel  Sans Sucre  Sans graisse  Mixé  Mixé lisse

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et son service de portage de repas disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les demandes individuelles pour en assurer le suivi. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage exclusif du service de portage de repas. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la CCPBS.

A :

Le :

Signature :